

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 12 MARS 2019**

A 20H00 les membres du Conseil Municipal de la Commune **de AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le **6 MARS 2019** sous la Présidence de Joël GIRAUD, Maire. Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Noms et prénoms	Présent	Absent	Absent(e) excusé(e) (si pouvoir préciser le nom du mandataire)
Bazire Marielle			
Caquineau Patrick			
Cardin David			X
Cauneau-Vignes Laurence			X
Deborde Bruno			
Gatineau Dominique			
Girard Patrice			X
Giraud Joël			
Grolleau Lionel			
Héraud Michel			
Lefrère Aurélien			
Liger Olivier			
Mallard-Lucas Irène			
Martineau Myriam			
Naudon Brigitte			
Pizon Joël			
Peuaud Didier			
Remaud Colette			
Suire Sylvia			
Trichet Marie-Claude			

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 12 MARS 2019**

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 Février 2019

2019 03 01	VOTE DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL 2018
2019 03 02	VOTE DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT AUZAY 2018
2019 03 03	VOTE DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT CHAIX 2018
2019 03 04	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL 2018
2019 03 05	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT AUZAY 2018
2019 03 06	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT CHAIX 2018
2019 03 07	AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL 2018
2019 03 08	AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT AUZAY 2018
2019 03 09	AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT CHAIX 2018
2019 03 010	VOTE DES SUBVENTIONS 2019
2019 03 011	VOTE DES TAUX DES 3 TAXES
2019 03 012	DELIBERATION POUR VALIDER LE PROGRAMME DE VOIRIE 2019
2019 03 013	DELIBERATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC VENDEE EAU POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA PARCELLE D 593
2019 03 014	DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LE SyDEV

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame MARTINEAU Myriam est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 février 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 21 février 2019

AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR

2019 03 15 Complément de délibération pour le plan de financement du nouveau franchissement de la Vendée et demande de subvention auprès du Conseil Régional.

A l'unanimité le conseil Municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

2019 03 01 VOTE DU COMPTE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL 2018

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2018 du budget général**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 12 MARS 2019**

1/- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018** y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/- statuant sur l'exécution du **budget de l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à l'unanimité** que le **compte de gestion du budget général** dressé, pour **l'exercice 2018** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2019 03 02 VOTE DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT AUZAY 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2018 du budget assainissement**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1/- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/- statuant sur l'exécution du **budget de l'exercice 2018**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à l'unanimité** que le **compte de gestion du budget assainissement d'Auzay** dressé, pour **l'exercice 2018** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2019 03 03 VOTE DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT CHAIX 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2018 du budget assainissement**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1/- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 12 MARS 2019**

2/- statuant sur l'exécution du **budget de l'exercice 2018**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à l'unanimité** que le **compte de gestion du budget assainissement de Chaix** dressé, pour **l'exercice 2018** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2019 03 04 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel HERAUD délibérant sur le compte administratif du budget général –exercice 2018- dressé par Joël GIRAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Retrait du Maire qui ne Prend pas part au vote

- **Donne acte à l'unanimité de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017		191 128,60	231 487,44		231 487,44	191 128,60
Opérations de l'exercice 2018	615 467,35	745 470,21	223 374,76	370 291,99	838 842,11	1 115 762,20
TOTAUX	615 467,35	936 598,81	454 862,20	370 291,99	1 070 329,55	1 306 890,80
Résultat de clôture 2018		321 131,46	84 570,21			236 561,25
TOTAUX						236 561,25
Reste à réaliser			54 120,79			
Totaux cumulés		321 131,46	138 691,00	0,00	138 691,00	321 131,46
RESULTATS DEFINITIFS						182 440,46

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2019 03 05 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT AUZAY 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel HERAUD, délibérant sur le compte administratif du budget assainissement d'Auzay de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Joël GIRAUD, Maire,

Retrait du Maire qui ne prend pas part au vote

- **Donne acte à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :**

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 12 MARS 2019**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017		77 423,81	7 828,28		7 828,28	77 423,81
Opérations de l'exercice 2018	19 939,53	13 574,86	6 552,46	29 322,27	26 491,99	42 897,13
TOTAUX	19 939,53	90 998,67	14 380,74	29 322,27	34 320,27	120 320,94
Résultat de clôture 2018		71 059,14		14 941,53		86 000,67
Reste à réaliser			15 411,92			
Totaux cumulés		71 059,14	15 411,92	14 941,53	15 411,92	86 000,67
RESULTATS DEFINITIFS						70 588,75

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2019 03 06 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT CHAIX 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel HERAUD, délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de Chaix de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Joël GIRAUD Maire,

Retrait du Maire qui ne prend pas part au vote

- Donne acte à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017		10 874,15	3 666,80		3 666,80	10 874,15
Opérations de l'exercice 2018	17 188,72	19 927,12	16 306,30	16 057,14	33 495,02	35 984,26
TOTAUX	17 188,72	30 801,27	19 973,10	16 057,14	37 161,82	46 858,41
Résultat de clôture 2018		13 612,55	3 915,96			9 696,59
Reste à réaliser						
Totaux cumulés		13 612,55	3 915,96	0,00	3 915,96	13 612,55
RESULTATS DEFINITIFS						9 696,59

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 12 MARS 2019**

2019 03 07 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL 2018

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune de Auchay-sur-Vendée, de l'exercice 2018 comme présenté ci-dessus, et considérant qu'aucune remarque n'a été formulée,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 321 131.46
 - Un déficit d'investissement de 84 570.21
 - Reste à réaliser : Dépenses 54 120.79
- **Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

Pour mémoire : prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice :	
<ul style="list-style-type: none"> • Excédent : • Déficit : 	321 131.46
A) Excédent au 31/12/2018	
<ul style="list-style-type: none"> • Exécution du virement à la section d'investissement • Affectation complémentaire en réserves • Affectation à l'excédent reporté 	138 691.00 (84 570.21+54 120.79)
	182 440.46 (321 131.46-138 691.00)
B) Déficit au 31/12/2018	

2019 03 08 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT AUZAY 2018

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif du BUDGET ASSAINISSEMENT de la commune d'AUZAY, exercice 2018 comme présenté ci-dessus, et considérant qu'aucune remarque n'a été formulée,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent d'exploitation de 71 059.14
- Un excédent d'investissement de 14 941.53
- Reste à réaliser : **Dépenses 15 411.92**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice :	
<ul style="list-style-type: none"> • Excédent : • Déficit : 	71 059.14
C) Excédent au 31/12/2018	
<ul style="list-style-type: none"> • Exécution du virement à la section d'investissement • Affectation complémentaire en réserves • Affectation à l'excédent reporté 	470.39 (15 411.92-14 941.53)
	70 588.75 (71 059.14 -470.39)
D) Déficit au 31/12/2018	-----

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 12 MARS 2019**

2019 03 09 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT CHAIX 2018

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif du BUDGET ASSAINISSEMENT de la commune de CHAIX, exercice 2018 comme présenté ci-dessus, et considérant qu'aucune remarque n'a été formulée, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent d'exploitation de 13 612.55
- Un déficit d'investissement de 3915.96
- Reste à réaliser : **NEANT**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice :	
<ul style="list-style-type: none"> • Excédent : • Déficit : 	13 612.55
E) Excédent au 31/12/2018	
<ul style="list-style-type: none"> • Exécution du virement à la section d'investissement • Affectation complémentaire en réserves • Affectation à l'excédent reporté 	3 915.96
	9 696.59 (13 612.55 – 3 915.96)
F) Déficit au 31/12/2018	-----

2019 03 010 VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Monsieur le Maire présente au conseil les propositions de la commission finances concernant les différentes demandes de subvention reçues et demande au conseil de les valider.

Madame Mallard-Lucas, 3^{ème} Adjointe, concernée en tant que présidente du Club l'Age d'or, ne prend pas part aux délibérations.

subventions municipales	2019
chambre des métiers 79	40,00 €
chambre des métiers 79	40,00 €
chambre des métiers 17	40,00 €
MFR Mouilleron St Germain	40,00 €
ESFORA LRY	80,00 €
MFR Puy Sec	40,00 €
Ecole Magellan	1 170,00 €
Ecole 1 2 3 Soleil	594,00 €
NonzoBenin	100,00 €
Age d'Or Auzay	100,00 €
P'tits drôles	200,00 €
AMAD	300,00 €
Amicale laïque	460,00 €
L'Alouette	40,00 €
ADMR	1 568,00 €
UNC Auchay/Vendée	0,00 €
Chasse Chaix	0,00 €
Chasse Auzay	0,00 €
Club Loisirs Détente Chaix	100,00 €

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 12 MARS 2019**

FCAC	500,00 €
travaux	0,00 €
Auzay s'anime	400,00 €
Ass Gymnastique	0,00 €
Epicerie solidaire	181,42 €
SEPAB	0,00 €
	5 993,42 €

Ces décisions seront validées lors du vote du budget 2019.

2019 03 011 VOTE DES TAUX DES 3 TAXES

Monsieur le Maire rappelle au conseil les taux votés en 2018

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIER NON BATI	TAXE FONCIER BATI Taux moyen pondéré	TAXE FONCIER BATI	
TAUX POUR 2018	19.67	46.12	Auchay-sur-Vendée	AUZAY	19.31
			20.64	CHAIX	22.64

Il présente au conseil les propositions pour 2019

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune historique avait opté pour le lissage sur 12 ans de la taxe sur le foncier bâti, permettant à chaque commune historique d'arriver progressivement, à l'issue des 12 ans, à un taux de 20.64%

Monsieur le Maire rappelle que le taux de 20.64% pour le foncier bâti, correspond au taux moyen pondéré pour la commune nouvelle, permettant d'obtenir le produit attendu de la fiscalité directe locale.

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIER NON BATI	TAXE FONCIER BATI Taux moyen pondéré	TAXE FONCIER BATI	
TAUX POUR 2019	19.67	46.12	Auchay-sur-Vendée	AUZAY	19.43
			20.64	CHAIX	22.46

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte les taux tels que proposés ci-dessus

2019 03 012 DELIBERATION POUR VALIDER LE PROGRAMME DE VOIRIE 2019

Point retiré de l'ordre du jour

2019 03 013 DELIBERATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC VENDEE EAU POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA PARCELLE D 593

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du projet de réalisation d'une nouvelle station d'épuration, il convient de desservir les parcelles d'implantation du projet en eau potable. Cette alimentation en eau située sur la parcelle D 593 sera par ailleurs utilisée pour le chantier du nouveau franchissement de la Vendée.

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 12 MARS 2019**

Monsieur le Maire présente le devis de Vendée Eau, établi sous forme de convention.

Le montant des travaux s'élève à 6 918.01 HT soit 8 301.61€ TTC

La participation de la commune fixée à 50% s'élève à 3 459.00€ HT soit 4 150.80€ TTC

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention avec Vendée Eau pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable sur la parcelle D 593.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Vendée Eau

2019 03 014 DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LE SyDEV

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire explique au conseil, que pour chaque intervention pour des travaux hors programme, le SyDEV adresse un devis sous forme de convention à la Commune. La signature des conventions étant soumise à validation du conseil municipal, Monsieur le Maire dans un souci de traitement plus rapide des dossiers, demande au conseil de l'autoriser à signer toute convention avec le SyDEV

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Autorise le Maire à signer les conventions avec le SyDEV ne dépassant pas un montant TTC de 10 000€

2019 03 015 COMPLEMENT DE DELIBERATION POUR LE PLAN DE FINANCEMENT DU NOUVEAU FRANCHISEMENT DE LA VENDEE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL.

03 15 Délibération pour valider le projet définitif, le plan de financement et solliciter des subventions auprès de la Région des Pays de la Loire, pour le projet du nouveau franchissement de la Vendée

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'entreprise ARTELIA a présenté le 26 février dernier, le projet définitif et la nouvelle estimation des travaux revue à la baisse.

Aussi, compte tenu de ce nouvel élément, il convient, afin de déposer les dossiers de subventions de compléter le plan de financement validé le 16 janvier dernier, comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

NATURE DE LA DEPENSE	DEPENSES	RECETTES	NATURE DE LA RECETTE
Maîtrise d'œuvre	116 595.00€	204 855.00€	Région Pays de la Loire Subvention Contrat Territoires Région (sur la base de 507 175.00 € de dépenses éligibles)
Poste généralités	128 000.00€		
Réhabilitation et renforcement du pont maçonné	30 840.00€		
Raccordements routiers	230 000.00€		
Aménagement de la piste cyclable du pont maçonné	1 740.00€		
SOUS TOTAL A	507 175.00€	204 855.00€	
Tablier ouvrage	511 919,60€	51 191.00€	Région Pays de la Loire Fonds Régional de Développement des Communes pour la commune déléguée
SOUS TOTAL B	511 919.60€	51 191.00€	

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 12 MARS 2019**

		d'AUZAY (sur la base de 511 919.60 € de dépenses éligibles)	
Terrassements	160 838.00€		Région Pays de la Loire Fonds Régional de Développement des Communes pour la commune déléguée de Chaix (sur la base de 497 3254.20 € de dépenses éligibles)
Fondations du nouvel ouvrage	136 400.00€		
Culées du nouvel ouvrage	81 866,20€		
Equipements du nouvel ouvrage	114 941.00€		
Piste cyclable au niveau du nouveau pont	3 300.00€		
SOUS TOTAL C	497 354.20€	49 735.00€	
SOUS TOTAL (A+B+C)	1 516 448.80€	305 781.00€	
Sur l'ensemble du projet		300 000.00 €	ETAT / DSIL
		80 880.00 €	Département de la Vendée Contrat Vendée Territoire
		219 120.00 €	Département de la Vendée Autre financement
		610 667.80	AUTOFINANCEMENT/EMPRUNT
TOTAL	1 516 448.80€	1 516 448.80€	

Monsieur le Maire demande au conseil :

- D'approuver le projet
- D'approuver le plan de financement ci-dessus
- De l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat et auprès du Département les subventions mentionnées dans le plan de financement
- De l'autoriser à solliciter auprès de la Région les subventions mentionnées dans le plan de financement, soit :
 - 204 855.00€ au titre du Contrat Région Territoires,
 - 51 191.00€ au titre du FRDC pour la commune déléguée d'Auzay
 - 49 735.00€ au titre du FRDC pour la commune déléguée de Chaix
- De l'autoriser à signer tout document en lien avec ce dossier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Annule et remplace la délibération du 16/01/2019
- Approuve le projet
- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Autorise le Maire à solliciter auprès de l'Etat et auprès du Département les subventions mentionnées dans le plan de financement
- Autorise le Maire à solliciter auprès de la Région les subventions mentionnées dans le plan de financement, soit :
 - 204 855.00€ au titre du Contrat Région Territoires,
 - 51 191.00€ au titre du FRDC pour la commune déléguée d'Auzay
 - 49 735.00€ au titre du FRDC pour la commune déléguée de Chaix
- Autorise le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

- **Le pont**

Monsieur le maire fait le point sur l'avancée du projet et présente le plan d'ensemble du projet arrêté.

- **Station d'épuration :**
La signature pour l'acquisition de la parcelle appartenant à M. Garreau a eu lieu – la signature pour l'acquisition de la parcelle appartenant à M. Boutet aura lieu fin mars.
 - **Conférence des maires sur le thème de la prise de compétence assainissement :**
La prise de compétence pourrait se faire au 1^{er} janvier 2020.
Des estimations du futur prix de l'eau ont été faites afin de niveler le prix de l'eau sur l'ensemble des communes du territoire.
Une des estimations présentée par le cabinet d'études :
 - Part fixe 25.00€
 - Prix moyen de l'eau 1.56€En cas de prise de compétence au 1^{er} janvier 2020, le projet de station d'épuration sera lancé par Auchay-sur-Vendée mais la suite serait assurée par la CCPFV.
 - **Travaux de voirie**
Une réunion à la mairie de Longèves est programmée à 10h00 le 26 mars au sujet de la voirie communale en limite des deux communes et concernant les mesures compensatoires dans le cadre du projet éolien.
 - **Transports scolaires**
Une réunion des AO2 (organiseurs du transport scolaire) a eu lieu le 07 mars
Le transport scolaire du RPI sera payant à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 : 55€ par enfant et par an- Gratuité pour le 3^{ème} enfant d'une même famille.
Baisse du prix pour les collèges et Lycées : environ 110€ par enfant et par an
Le paiement se fera au moment de l'inscription, en ligne.
A noter que le cout de revient du transport, par enfant et par an sur la région est de 1000.00€
La Vendée était le seul département de la Région à appliquer la gratuité.
 - **Journée de l'eau le 24 mars à la Balingue et au barrage de Mervent**
Base de loisirs de Mervent : Festival « Eaux Arbres Citoyens » les 23 et 24 mars
- Réunions
- **Conférence « méthodes alternatives au désherbage »** organisée par la CCPFV – 21 mars à 20h00
salle polyvalente d'Auzay-
 - **Ateliers PLH – salle de la MET – CCPFV** 19 mars
 - **Réunion décentralisée de la CCPFV - Salle municipale d'Auzay -18 mars 18h30**
le thème principal abordé : le projet de territoire – les conseillers et conseillères d'Auchay-sur-Vendée sont conviés
 - **Commission des finances**
le 14 mars à 18h à Chaix
le 19 mars à 18h à Chaix

fin de réunion 22h50

prochaine réunion de conseil le 02 avril 2019 à 20h30